



Paielement taxe d'habitation

Par **gwen**, le **16/12/2010** à **18:10**

Bonjour,rnrnJ'ai reçu une taxe d'habitation concernant un logement où je n'habitais plus. (j'avais fait mon changement d'adresse mais il n'ont en ps tenu compte pour calculer l'avis). J'ai du payer la somme et justifier que j'avais quitté ce logement pour me faire rembourser. Entre temps, j'ai emmenagé au 1er janvier avec mon ami et sa mère jusqu'en juillet de la même année. Ce dernier n'a jamais déclaré son adresse aux impôts et les impôts ont seulement mes coordonnées. J'ai fait un courrier expliquant aux impôts que j'ai bien habité dans ce logement de janvier à juillet mais que je n'avais pas le contrat de bail qui était au nom de mon ex et que ce dernier l'avait gardé et qu'il habitait toujours dans ce logement. Vas t-il recevoir une taxe d'habitation pour ce logement sachant que les impôts n'ont pas de trace de lui?

Par **Marion2**, le **16/12/2010** à **18:13**

*[citation]je n'avais pas le contrat de bail qui était au nom de mon ex et que ce dernier l'avait gardé et qu'il habitait toujours dans ce logement. Vas t-il recevoir une taxe d'habitation pour ce logement sachant que les impôts n'ont pas de trace de lui?*rnrn*[citation]*rnrnSi les impôts n'avaient pas de trace de lui, maintenant, ils en ont une.